

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de Le Teilleul (Département de la Manche).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AC n°136 et AC n°137 pour une contenance totale de 1137 m ² sises rue du Collège sur la commune de LE TEILLEUL.
POS/PLU :	Zone UB du PLU : zone de transition entre le centre ancien et la bâti pavillonnaire, donc de densité modérée.
PROJET :	Acquisition de l'ancienne gendarmerie dans le cadre d'une intervention au titre du fonds friche. Le projet de la collectivité est la création d'un parking. Le bâtiment sera démoli. Des études techniques préalables à la démolition vont être réalisées.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	21 octobre 2021 – Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Département 50
ÉVALUATION DOMANIALE :	Accord entre la Ville et le Département de la Manche pour une acquisition à 10 000 € en l'état (donc sans prise en charge de la démolition par le Département).
IMPUTATION :	Compte n°924 665 – OPE2021015 – LE TEILLEUL « Ancienne gendarmerie Rue du collège » Enveloppe projet : 10 500 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Fait le 26/11/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **you sign**

29 NOV. 2021